



# ACADÉMIE DE STRASBOURG

Liberté  
Égalité  
Fraternité

## Bureau des personnels de direction et d'inspection

DPAE 1

Affaire suivie par :

Noémie Bock

Tél. 03 88 23 35 11

Mél : [rh.perdir@ac-strasbourg.fr](mailto:rh.perdir@ac-strasbourg.fr)

6 rue de la Toussaint

67975 Strasbourg cedex 9

## Direction des ressources humaines Division des personnels d'administration et d'encadrement

Le recteur de l'académie de Strasbourg

à

Messieurs les directeurs académiques des services de  
l'éducation nationale du Bas-Rhin et du Haut-Rhin  
Mesdames et messieurs les chefs d'établissement  
public  
Madame la présidente de l'université de Strasbourg  
Monsieur le président de l'université de Haute Alsace  
de Mulhouse  
Monsieur le directeur de l'INSA  
Monsieur l'administrateur de la BNUS  
Monsieur le directeur de l'ENSC de Mulhouse  
Madame la directrice générale du CROUS  
Madame la directrice du CANOPE  
Madame la directrice du CREPS  
Monsieur le chef du SAIO et délégué régional de  
l'ONISEP  
Madame la directrice de l'EREA  
Madame la directrice de l'ERPD  
Mesdames et messieurs les directeurs de CIO  
Mesdames et messieurs les chefs de service du  
rectorat

Strasbourg, le

13 FEV. 2026

**Objet : détachement dans le corps des personnels de direction à la rentrée 2026.**

**Références : - lignes directrices de gestion ministérielles relatives à la mobilité des personnels du  
ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports du 25 octobre 2021  
publiées au BO spécial n° 6 du 28 octobre 2021.**

**- note de service n°DE-D2025-012817 du 6 janvier 2026 publiée au BO du 29 janvier 2026**

J'attire votre attention sur la procédure de détachement dans le corps des personnels de direction d'établissement d'enseignement ou de formation régi par le décret n° 2001-1174 du 11 décembre 2001 modifié au titre de l'année 2023, dont le processus de recrutement est piloté par la direction de l'encadrement du ministère de l'éducation nationale.

Les critères de recevabilité des candidatures sont les suivants : Être fonctionnaire titulaire appartenant à un corps ou cadre d'emplois de catégorie A ou de même niveau dont l'indice brut terminal est au moins égal à la hors échelle A et dont le niveau des missions est comparable aux fonctions des personnels de direction d'établissement d'enseignement ou de formation relevant du ministre de l'éducation nationale.

La direction de l'encadrement sera attentive aux candidatures, qui, parmi celles éligibles en termes d'équivalence de niveau, justifient d'une expérience professionnelle confirmée et diversifiée (professeurs des écoles hors classe, professeurs certifiés hors classe ou classe exceptionnelle, professeurs agrégés, CPE hors classe...).

La fiche de poste descriptive est publiée sur le site Choisir le service public jusqu'au **13 mars 2026** à l'adresse suivante : <https://choisirleservicepublic.gouv.fr>.

Les candidatures s'effectuent en ligne via le portail Colibris.

Pour formuler une demande de détachement, l'agent doit **compléter le formulaire joint à la présente circulaire à l'adresse** : <https://portail.colibris.education.gouv.fr/personnels-dencadrement>, jusqu'au **13 mars 2026 à 12h00**.

**Le nombre de vœux académiques est fixé à 3 au maximum.**

Vous devrez obligatoirement transmettre via l'application Colibris les pièces justificatives suivantes :

- un curriculum vitae ;
- une lettre de motivation ;
- le dernier arrêté d'avancement d'échelon ;
- un état des services validé par l'autorité hiérarchique[1] ;
- l'avis favorable relatif au détachement visé par l'autorité hiérarchique du corps d'origine.
- Plusieurs pièces justificatives peuvent être téléchargées lors de la candidature, dont l'annexe 2 (document obligatoire).

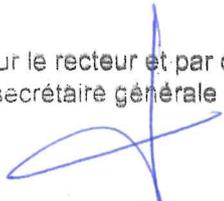
**Toute demande incomplète ne sera pas examinée.**

Les candidats retenus par la direction de l'encadrement seront reçus en entretien entre le **8 avril et le mercredi 6 mai 2026** par une commission académique présidée par le recteur de l'académie d'accueil qui procédera au classement des candidatures par ordre préférentiel.

La direction de l'encadrement adressera un courriel le **18 mai 2026** aux candidats non retenus et aux candidats retenus les informant de leur accueil en détachement dans le corps des personnels de direction.

Je vous prie d'assurer la plus large diffusion de la présente circulaire auprès des personnels concernés et placés sous votre autorité.

Pour le recteur et par délégation,  
La secrétaire générale d'académie



Claudine MACRESY-DUPORT

[1] Présenter l'état des services par ordre chronologique en partant du début de l'activité professionnelle. Préciser l'année de titularisation et les fonctions exercées. Les périodes d'interruption de services, de disponibilité, de congé sans traitement doivent être indiquées en rouge. Les durées des services effectifs doivent être totalisées.

**PJ : Formulaire de demande**